



# COURT-CIRCUIT

FÉDÉRATION DES MUSIQUES ACTUELLES  
LIEUX ET ORGANISATIONS DE CONCERTS

**MÉ MORANDUM 2025**  
**PROPOSITIONS D' ACTIONS**

## AVANT-PROPOS

Court-Circuit représente des lieux, organisations ou associations de diffusion, de création et de promotion des musiques actuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Notre Mémoire, reprenant les priorités de nos adhérents en vue des élections de 2024, a été rédigé en automne 2023. Au moment de sa rédaction, nous n'avions pas encore connaissance des montants et des contenus des cahiers des charges liés aux contrats pluriannuels de financement ni pour notre fédération, ni pour nos membres. Nous finalisons les concertations avec les autres fédérations du secteur musical en vue de la rédaction du contrat de filière des musiques actuelles et rassemblions les diverses priorités liées aux métiers de notre secteur.

Aujourd'hui, la déclaration de politique communautaire nous permet d'avoir une vision plus claire sur les travaux qui peuvent être menés conjointement pour dynamiser le secteur musical sous ses multiples aspects.

C'est pourquoi, il nous paraissait nécessaire d'actualiser et d'affiner notre mémoire en mettant l'accent sur les points communs et les attentions particulières pour notre secteur afin de proposer des actions et des objectifs concrets.



# QUI SOMMES-NOUS ?

Créé en 1992, Court-Circuit est la fédération du secteur des musiques actuelles qui rassemble :

- o des **lieux professionnels de diffusion et de création** dédiés aux musiques actuelles ;
- o des **organisations professionnelles avec ou sans lieu fixe**, qui organisent des festivals et/ou des concerts de manière itinérante ;
- o des **associations non-professionnelles de promotion des musiques actuelles** (dont le but « désintéressé » est de mettre en avant et de soutenir les nouveaux talents émergents ou non-professionnels, principalement via la mise en place d'événements et d'une communication autour de nouveaux projets artistiques).

Court-Circuit œuvre au développement et à la professionnalisation de ses membres, à la défense des intérêts de ceux-ci au niveau national et international, à la mise en réseau et à la structuration du secteur musical au niveau national et international et soutient l'émergence artistique en Wallonie et à Bruxelles.

Court-Circuit représente ses membres :

- o À la **Chambre de Concertation des Musiques**
- o À la **CESSoC** – la Confédération des Employeurs des Secteurs Socio-culturels et sportif
- o Au **CCMA** – le Comité de Concertation des Métiers des Musiques Actuelles
- o Au près de **Live DMA** – le réseau européen de lieux de concerts, clubs et festivals

Les lieux de musiques actuelles, les festivals et les associations qui organisent des concerts représentés par Court-Circuit sont des opérateurs complémentaires, ou associés, aux centres culturels, théâtres (et lieux de diffusion des arts de la scène au sens large) et centres de jeunes. Ils allient la diffusion d'artistes professionnels et la valorisation des pratiques en amateur. Entre économie sociale et économie marchande, la plupart des membres de Court-Circuit sont constitués en associations « à but désintéressés » à finalités socio-culturelles et non-commerciales. Elles dépendent des financements publics, en complément des revenus de la billetterie et de la vente de produits HoReCa, pour garantir une accessibilité démocratique du public à leurs activités ainsi qu'une juste rémunération des artistes. Leur objet social repose sur la promotion de la diversité artistique et le soutien à l'émergence de nouveaux talents.

À mi-chemin des industries culturelles et créatives (ICC) et de l'économie sociale et solidaire (ESS), les lieux et associations représentés par Court-Circuit sont autant mûs par la volonté d'émancipation des individus et des groupes et logiques de développement économique.

L'enjeu du secteur musical est de maintenir le soutien à l'économie physique de proximité tout en déployant de nouveaux outils capable de rencontrer l'univers numérique pour répondre aux enjeux de la diversité, de la démocratisation et de la régulation pour ses artistes dans une économie déterritorialisée au niveau de sa création et de sa consommation. Les lieux de musiques actuelles doivent être attractifs et bénéficier de moyens équivalents aux structures similaires situées au-delà des frontières.

## MEMBRES

Court-Circuit, c'est **69 associations** (au 31 décembre 2023) qui organisent des concerts dans des lieux fixes, de manière itinérante, en salles ou en festivals :

**10** lieux labellisés "Club PLASMA" (Plateforme des Lieux et Associations Subventionnés dédiés aux Musiques Actuelles) ;

**23** salles (centres culturels, cafés-concerts...) ;

**18** associations sans lieu et/ou équipement fixe ;

**18** festivals.

## ENSEMBLE, CES ASSOCIATIONS :

Organisent près de **5000** concerts par an (**+/- 15.000** artistes) ;

Accueillent annuellement plus de **260.000** spectateurs et spectatrices ;

**150** personnes employées permanentes.



# NOS PRIORITÉS EN RÉSUMÉ

En résumé, les priorités pour les membres de Court-Circuit sont :

**1.** Garantir l'emploi de qualité, l'expertise du personnel et le développement des compétences au sein des structures, notamment, :

**a.** En prenant en compte le financement des emplois nécessaires au fonctionnement d'un lieu ou d'une association dédié aux musiques actuelles dans les contrats de financement pluriannuel ;

**b.** En permettant et en encourageant l'accès aux dispositifs d'aides à l'embauche (APE, Article 60 et autres) pour les structures de notre secteur qui n'en bénéficient pas déjà tout en garantissant la pérennisation des aides déjà octroyées ;

**c.** En intégrant les lieux et associations de musiques actuelles dans le cadre des accords de l'emploi socioculturel (tel que défini dans le décret de 2008), en envisageant la mise en place d'un texte régissant le financement de l'emploi dans le secteur musical afin de le relier à ce dispositif ;

**d.** En uniformisant les conditions d'emplois dans le secteur et en reconnaissant les emplois des lieux et associations des musiques actuelles subventionnés pour leur fonction socioculturelle (et donc relié à la Commission Paritaire 329.02) plutôt qu'au secteur de l'organisation du spectacle (CP 304), afin d'avoir une représentation commune de nos métiers face au SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, d'uniformiser les conditions de travail au sein de notre secteur et d'éviter la concurrence avec d'autres employeurs du secteur socioculturel. Par exemple, en appliquant les mêmes barèmes pour différents échelons salariaux selon les diplômes pour les deux C.P.

**2.** Pérenniser et développer les aides à la diffusion afin d'assurer une juste rémunération des artistes professionnels, en leur garantissant la possibilité d'avoir un salaire conformes aux barèmes indépendamment de leur notoriété et des recettes de la billetterie, et de soutenir la découverte d'e nouveaux artistes en permettant aux lieux professionnels d'accueillir des artistes amateurs en leur assurant un défraiement correct. Notamment :

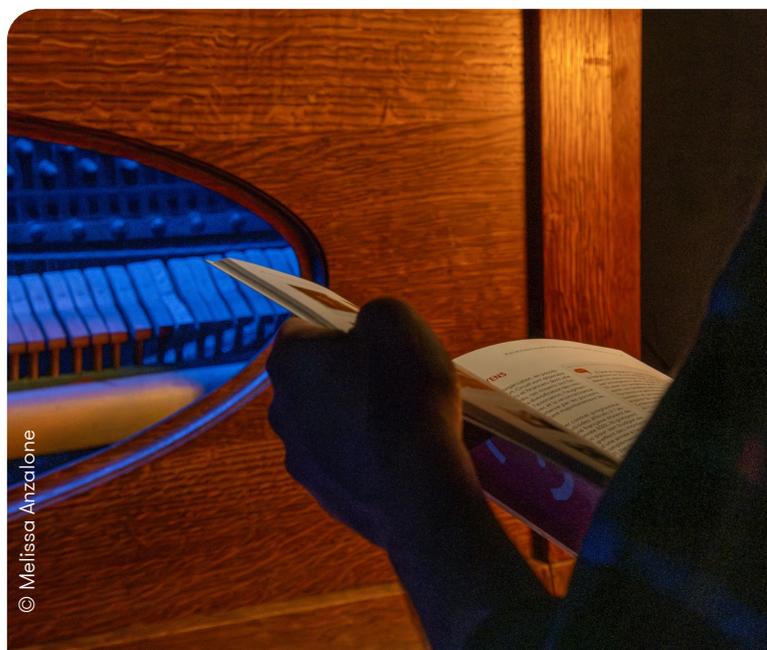
**a.** En prenant en compte les spécificités de la diffusion des musiques actuelles dans l'arrêté d'exécution du nouveau décret diffusion, à savoir le fait que les opérateurs dédiés aux musiques actuelles sont à la fois des diffuseurs d'artistes professionnels et amateurs ;

**b.** En garantissant aux lieux professionnels des quotas majorés similaires à ceux octroyés aux centres culturels dans le cadre du décret diffusion ;

**c.** Optimiser l'indexation des différents subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles. ;

**d.** En reconduisant les aides à la mise en place de tournées sectorielles pour les musiques actuelles, coordonnées par Court-Circuit ;

**e.** En structurant la pérennité du financement de l'organisation de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'en faciliter l'organisation.



# NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

## FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES CULTURE ET BUDGET



### EMPLOI, PROFESSIONNALISATION ET STRUCTURATION

La priorité absolue pour les membres de Court-Circuit pour permettre le bon fonctionnement et la réalisation des missions de base octroyées par les contrats-programmes est de professionnaliser les équipes au sein des structures, c'est-à-dire d'engager des personnes qualifiées pour exercer les fonctions nécessaires à la gestion des lieux, à savoir la direction, l'administration, la programmation, la technique, la maintenance, la communication, etc.

Plusieurs structures fonctionnent encore avec un personnel très réduit et le financement qui leur a été octroyé dans le cadre des contrats de financement 2024-2029 ne leur permettent pas de garantir toutes leurs missions et d'assurer le suivi administratif des engagements artistiques.

Les emplois dans les structures demandent de plus en plus d'expertise et de spécialisation. Idéalement chaque lieu professionnel dédié aux musiques actuelles, labellisé Club Plasma, devrait disposer d'un financement stable permettant l'engagement de 3 à 5 emplois afin de garantir un fonctionnement de qualité au niveau technique, administratif, accueil des artistes et des publics, etc.

Pour compléter les financements octroyés dans le cadre des contrats-pluriannuels, plusieurs pistes sont à explorer :

**1. Ancrer l'emploi dans tous les soutiens** apportés aux structures dédiées aux musiques

actuelles et en particulier dans les contrats pluriannuels de financement, en tenant compte :

- o Des fonctions nécessaires, y compris les fonctions de cadres, d'experts et de support administratif et financier ;
- o De l'évolution des barèmes avec l'ancienneté qui permet de fidéliser les personnes et de capitaliser l'expérience ;
- o Des conditions de travail particulières (travail en soirée, le week-end...);
- o De l'indexation qui doit suivre celles des rémunérations.

**2. Développer les aides pour des emplois stables et durables**, plutôt que des appels à projets ou des subventions facultatives,

- o En évitant des soutiens limités dans le temps pour certaines catégories de personnes (aides aux emplois réservés aux jeunes ou aux demandeurs d'emploi) ;
- o En garantissant un financement suffisant et pérenne des projets soutenus par les pouvoirs publics garanti à la fois la qualité constante des services et un ancrage professionnel fort ;
- o En permettant et en encourageant l'accès aux dispositifs d'aides à l'embauche (APE, Article 60 et autres) pour les structures de notre secteur qui n'en bénéficient pas déjà tout en pérennisant les aides déjà octroyées.

**3. Garantir via ces aides et financements une rémunération correcte** des équipes et des travailleurs et travailleuses, en particulier le personnel technique.

**4. Inscrire les musiques actuelles dans l'application du décret sur l'emploisocioculturel de 2008**, en veillant à l'évolution des conditions de travail et à la création d'emplois supplémentaires.

L'emploi dans les structures dédiées aux musiques actuelles, à finalité socioculturel, devrait pouvoir être pris en compte par ce décret.

**5. Harmoniser les conditions de travail** entre les commissions paritaires compétentes (principalement les 304 et 329.02). Reconnaître et défendre auprès du SPF - Emploi, Travail et Concertation Sociale que les opérateurs contrats-programmés dans le secteur musical sont avant tout des opérateurs socioculturels et qu'ils doivent être reliés à la Commission Paritaire 329.02 (certains ont injustement été requalifiés en Commission Paritaire 304 malgré les missions d'actions culturelles décrites dans le contrat de financement) afin d'uniformiser les conditions de travail au sein de notre secteur et d'éviter de créer de la concurrence entre employeurs du secteur socioculturel.



## DIFFUSION, CRÉATION ET PROMOTION

De manière générale, accroître le financement structurel des lieux de diffusion, salles et festivals, permettra de développer le **professionnalisme**, l'expertise du personnel, l'excellence artistique et l'accueil de qualité pour le public et donc la rentabilité des lieux qui hésiteront moins à prendre des risques et à miser plus régulièrement sur des artistes découvertes. Toutefois, au-delà d'une demande de financement plus large, plusieurs aspects peuvent être pris en considération :

1. Inscrire les lieux labellisés « Club Plasma » dans l'arrêté d'exécution sectoriel **du décret diffusion** au même titre que les Centres culturels reconnus.
2. Pérenniser, développer et étendre les dispositifs existants en prenant en compte les réalités du terrain :
  - o De manière générale, augmenter l'enveloppe des aides à la diffusion (ex-Arts & Vie) ;
  - o Renouveler et pérenniser « Les Tournées Sectorielles – Les Extras - des Musiques Actuelles », voire la création d'un fonds équivalent, en prenant en compte les augmentations conjoncturelles et le nombre croissant d'opérateurs, afin d'encourager la prise de risque, la décou-

verte et l'expérimentation de nouveaux types de programmation ;

- o Pérenniser l'organisation de **la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles** dans un contrat de financement pluriannuel « Rayonnement Wallonie-Bruxelles », ce qui permettrait une organisation plus efficace de l'événement ;
- o Permettre aux opérateurs « professionnels » de soutenir les artistes amateurs qui se produisent dans leurs lieux (prendre en compte cette spécificité liée au secteur musical dans le décret diffusion) et d'être eux-mêmes considérés comme des opérateurs à double mission : être soutenu pour la diffusion d'artistes pros et d'artistes amateurs avec le même financement. Décloisonner la frontière entre « Opérateurs professionnels financés pour la diffusion d'artistes professionnels » et « Opérateurs de pratiques en amateurs » pour les musiques actuelles et officialiser cette spécificité en créant un décret particulier pour le secteur musical.

**3.** Rendre la culture accessible à tous les publics en mettant en place des opérations visant à permettre un accès gratuits ou à prix réduits pour les publics défavorisés et la médiation envers le public scolaire.



## RAYONNEMENT, RELATIONS INTERNATIONALES ET EXPORTATION

1. Pérenniser les financements de l'organisation de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour son volet « découverte d'artistes musicaux émergents » via une convention pluriannuelle.
2. Rendre les lieux de musiques actuelles de Wallonie et de Bruxelles **plus attractifs et plus compétitifs** au niveau du marché européen, principalement vis-à-vis de la Flandre, du Nord de la France, de la Région Grand Est et du Luxembourg, pour attirer les artistes internationaux et le public étranger, en examinant les systèmes de financement en place et les possibilités d'harmoniser les moyens mis en place.

**3.** Développer et pérenniser les programmes d'échanges professionnels et artistiques avec les régions limitrophes avec pour objectif d'étendre les possibilités d'organiser des tournées, en uniformisant les conditions de prestations, et de stimuler les échanges entre les équipes des structures professionnelles et amateurs.



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

**1.** Lutter contre la précarité via la mise en place d'opérations facilitant l'accessibilité d'événements musicaux à des publics plus fragilisés via des dispositifs de tarifications particulières.

**2.** Veiller à donner les moyens pour l'application des barèmes pour les artistes professionnels selon des conditions de travail équivalentes à celle du personnel salarié.

**3.** Soutenir la transition vers le LED. Les investissements sont conséquents pour se mettre en conformité et difficile à réaliser sans aides financières.

- o Soutenir la mise en place et la production de matériel et d'activités pédagogiques à destination des écoles ;
- o Prévoir la prise en charge des artistes intervenants qui animent les ateliers et les rencontres dans les lieux.

**2.** Encourager la réalisation de **stages** préparatoires à **l'enseignement supérieur** (pratique d'un instrument, composition, technique...), tel que l'IAD, l'IMEP ou l'IHECS, dans les lieux professionnels dédiés aux musiques actuelles.

**3.** Reconnaître les cursus d'apprentissage dispensés dans les lieux de musiques actuelles dans les lieux existants :

- o Valorisation des dispositifs en place en les reconnaissant comme professionnalisants et en reconnaissant les statuts des animateurs et enseignants;
- o Mise en lien de ces dispositifs avec l'enseignement supérieur.

**4.** Prendre en compte le **coût réel de la production d'un concert** dans le cadre d'une collaboration avec les écoles. Éviter les concerts gratuits et soutenir des prix bas démocratiques pour le public scolaire.

**5.** Soutenir une campagne de promotion des lieux et métiers des musiques actuelles dans les écoles.

## FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE



## RELATIONS ET MÉDIATION AVEC LES ÉCOLES

**1.** Intégrer les lieux dédiés aux musiques actuelles dans la promotion des activités PECA à destination des écoles :

- o Informer les écoles et le corps enseignants de l'existence d'un réseau de salle de concerts professionnel disponible pour les visites scolaires ;
- o Sensibiliser les enseignants à s'intéresser aux lieux de musiques actuelles ;

## FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES MÉDIAS



**Coordonner les politiques audiovisuelles,** en particulier avec la RTBF, **avec le secteur musical** pour garantir davantage de visibilité des événements musicaux, de présence sur les scènes et les festivals, en particulier les festivals « de niche ».

## RÉGIONS : WALLONIE & BRUXELLES ÉCONOMIE, EMPLOI ET FORMATION



Maintenir et développer des aides à la création l'emploi pour le secteur :

- 1.** Consolider les APE existants. Créer de nouvelles à l'emplois accessibles au secteur musical.
- 2.** Financer la formation continue et les stages en entreprise rémunérés via l'ONEM et ACTIRIS pour toutes les fonctions (principalement techniques et administratives).
- 3.** Soutenir l'entrepreneuriat dans le secteur musical.

## RÉGIONS : WALLONIE & BRUXELLES PATRIMOINE, TOURISME ET TECHNOLOGIE



Reconnaissance des musiques actuelles au niveau des Régions :

- 1.** Reconnaître les lieux de musiques actuelles comme des lieux de valorisation du patrimoine, attractif au niveau touristique et vecteur du développement économique.
- 2.** Reconnaître les lieux de musiques actuelles comme des lieux d'expérimentation des nouvelles technologies numériques et inciter la mise en réseau de ces secteurs.
- 3.** Reconnaître Court-Circuit comme interlocuteur pour les questions relatives aux lieux professionnelles et associations de promotion dédiés aux musiques actuelles.
- 4.** Intégrer la Wallonie dans le contrat de filière des musiques actuelles.

## RÉGIONS : WALLONIE & BRUXELLES ENVIRONNEMENT ET ÉCONOMIE SOCIALE



Transition écologique et mobilité : mettre en place des aides et des incitants concrets en matière de transition écologique en particulier dans le domaine des transports en commun (voir aussi région) pour faciliter l'accès aux lieux de concerts.

## FÉDÉRAL



### PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DU TRAVAIL DANS LE MILIEU MUSICAL DANS LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

- 1.** Garantir la présence de personnes travaillant dans des lieux de concerts dans la commission du travail des arts et dans les concertations autour de la plateforme WITA du côté des employeurs.
- 2.** Concerter le secteur du suivi de la nouvelle plateforme IAA en conformité avec les attentes et les réalités du secteur live en FWB.
- 3.** Intégrer tous les opérateurs subventionnés du secteur musical à la Commission Paritaire 329.02.

### VEILLER À UNE POLITIQUE FISCALE JUSTE INTÉGRANT LE SECTEUR DE LA CRÉATION ET DE LA DIFFUSION MUSICALE

- 1.** Étendre le Tax shelter aux petites structures du secteur musical.
- 2.** Créer un fonds de soutien via le streaming ou la billetterie pour financer le secteur musical.

**3.** Concerter les différents niveaux de pouvoir quand une décision impacte les opérateurs, en prenant en compte la surcharge administrative existante, comme, par exemple, la qualité de l'air intérieur dans les lieux culturels ou l'évolution du statut des travailleurs et travailleuses des arts.

## PROVINCES



**1.** Développer les aides à la diffusion dans **toutes** les Provinces et donner les moyens d'avoir des politiques de soutien équivalentes dans chacun d'elles.

**2.** Développer les services de prêt de matériel de qualité gratuit pour le secteur associatif.

**3.** Mettre à disposition des espaces d'échanges et rencontres.

## VILLES ET COMMUNES

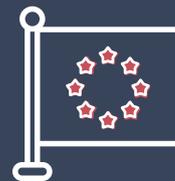


**1.** Stimuler les villes à la mise en place d'appels à projets en concertation avec le secteur.

**2.** Mise à disposition de lieux de qualité équipés pour les associations organisatrices de concerts.

**3.** Mise en place d'une maison des arts et d'une maison des fédérations à Namur et à Bruxelles.

## EUROPE



### **1. Développer la circulation des artistes en Europe**

Stimuler la circulation européenne des artistes, la diversité artistique et financer les salles de concert pour compenser une partie du risque financier lié à l'octroi d'une scène à des artistes européens moins connus, par le biais de stratégies de coopération et de réservation collaborative dans les salles de concert ou en développant de nouvelles structures permettant de rentabiliser l'investissement du secteur de base.

### **2. Développer des solutions écologiques adaptées au secteur de la musique live**

Créer des incitants pour diffuser les outils existants et aligner les stratégies dans différents pays européens afin de réduire l'empreinte carbone des salles de concert et leur impact sur l'environnement, tout en étant socialement juste et économiquement viable.

### **3. Développer de nouvelles stratégies d'audience**

Soutenir les initiatives de renforcement de la communauté, les programmes de développement du public et les projets qui attirent les jeunes ou favorisent les échanges intergénérationnels grâce à l'apprentissage par les pairs transfrontaliers ou à des stratégies conjointes.

### **4. Renforcer les ressources humaines et améliorer les conditions de travail dans les salles de concert**

Aides aux organisations à investir dans leur propre personnel, à attirer et à embaucher de nouvelles personnes, à donner accès à des programmes de formation adaptés, à générer plus de diversité au sein de la main-d'œuvre et du leadership et à obtenir des conseils externes sur la manière de renforcer leurs organisations et leurs équipes.

## 5. Assurer l'apprentissage et le renforcement des compétences entre les salles de concert

Stimuler les associations de salles de concert, des ateliers et des formations conjoints, ou diffuseront des outils ou des programmes existants qui peuvent être appliqués aux salles dans toute l'Europe, ou promouvoir des programmes de mentorat et de professionnalisation où le personnel et les équipes des salles de concert se rencontrent, échangent des connaissances et des relations communes.

## CONTACT :

**David DEHARD**

Coordinateur

david@courtcircuit.be

0471/51.12.83

www.court-circuit.be

## LES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

About it • Alter Schlachthof • An Vert (L) • Apérohit • Aquilone (L) • Aralunaires (Les) • Arc-en-Musique • Atelier 210 • Atelier Rock • Austral Boreal • Bear Rock • Beauraing Is Not Dead • Belvédère • Bluebird • BRASS - Centre Culturel de Forest • Bucolique • Buda BXL • Café Central • Centre culturel de Chênée • Centre culturel René Magritte • Collectif Mental • Durbuy Rock Festival • Ecoutez-Voir • Eden - Centre culturel de Charleroi • Entrepôt (L) • Eristic Fuel • Ferme (La) • Fifty Lab • FrancoFaune • Glaïeuls Paradise • Hangar (Le) • HDP Prod / Petite Centrale (La) • Inkipit • JauneOrange • Jazz Station • KulturA. • Lac (Le) • LaSemo • Magasin4 • Micro Festival • mOtown Concert • Nectar • Open Music Jazz Club • PopKatari / Hybrid Nights • Que des Paroles en l'Air • Range Life / Carrière Fest (La) • Recyclart • Reflektor • Rhaaa Lovely • Rideau Rouge (Le) • Rockerill • Rue et toi (La) • Salon (Le) • Sans Allure • Septem • Smash Fest. • Superconcerts • Symbiosis Travers (Le) • Tricoterie (La) • Un Peu • Vecteur (Le) • Volumineuses (Les) • Ward'in Rock • Water Moulin • Ways Around • Zik-Zak

